

DEC220815DR06

Décision portant nomination de Mme Aude Balourdet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6282 intitulée Biogéosciences**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 nommant M. Emmanuel Fara, directeur de l'unité UMR6282 Biogéosciences ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 31 janvier 2020 ;

Considérant que Mme Aude Balourdet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée les 09, 10, 12, 13/03/2020 (FIAP UB), le 18/06/21, le 25/11/2021 et les 03 et 04/02/2022 (FIAP UL) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude Balourdet, Technicienne de la recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6282 intitulée Biogéosciences, à compter du 1^{er} mars 2022.

Mme Aude Balourdet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude Balourdet, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 09 février 2022

Le directeur de l'unité

Emmanuel Fara

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent

Visa du Président d'Université de Bourgogne

Vincent Thomas